

NOMENCLATURE : 1-4

Sylvain ROBERT  
Maire de Lens  
Président de la Communauté  
d'Agglomération de Lens-Liévin

POLE VIE LOCALE – REUSSITE ET SOLIDARITE  
PROJET SOCIAL

DIRECTION SPORTS ET JEUNESSE  
Tél. 03.21.08.03.56

Affaire suivie par Madame Christelle HENNACHE  
Adjoint Administratif Principal 1<sup>ère</sup> classe  
CH

Décision n° 2025 - 394

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur  
062-216204982-20251211-DEC2025-394-CC

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/12/2025

**DECISION RELATIVE A LA SIGNATURE D'UNE CONVENTION QUADRIPARTITE ENTRE LA VILLE DE LENS, LA REGION DES HAUTS DE FRANCE, LE LYCEE CONDORCET ET LE CLUB DE GYMNASTIQUE VOLONTAIRE DU LYCEE CONDORCET DANS LE CADRE DE LA MISE A DISPOSITION DE LOCAUX SCOLAIRES**

Le Maire de la Ville de LENS,

Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération en date du 25 mai 2020 portant approbation des dispositions de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté n° 2025-1145 du 25 juin 2025 portant délégations à des adjoints au Maire ;

Vu la demande de l'association « Gymnastique Volontaire du Lycée CONDORCET » de pouvoir utiliser le gymnase du Lycée CONDORCET et l'accord favorable émis par l'établissement scolaire ainsi que la Région Hauts-de-France, propriétaire de l'équipement ;

Considérant l'intérêt que revêt la mise à disposition d'équipements sportifs, propriété d'autres collectivités territoriales aux associations locales animant le territoire lensois.

DECIDE

**Article 1 :** Dans le cadre d'une mutualisation des équipements sportifs implantés sur le territoire et afin de favoriser l'activité des associations locales animant la cité, il est autorisé la signature d'une convention de mise à disposition du gymnase du Lycée Condorcet établie entre la Ville de LENS, le Lycée Condorcet, la Région Hauts-de-France et l'association « Gymnastique Volontaire du Lycée Condorcet » pour la période du 1<sup>er</sup> Septembre 2025 au 31 aout 2026.

**Article 2 :** Le Lycée Condorcet de Lens met à disposition le gymnase du Lycée Condorcet situé rue du 14 juillet à Lens (62300) à l'association « Gymnastique volontaire du Lycée Condorcet » les mercredis de 19h à 21h du 01/09 au 31/08 de chaque année scolaire à titre gratuit, à l'exception des consommables (eau, gaz, électricité, chauffage, usure du matériel sportif).

**Article 3** : La présente décision sera transmise à la sous-préfecture de l'arrondissement de Lens et fera l'objet d'une publication sur le site de la Ville de LENS : [www.villedelens.fr](http://www.villedelens.fr) (rubrique Actes Administratifs).

**Article 4** : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, 5 rue Jeoffroy Saint Hilaire, dans le délai de 2 mois à compter de sa notification.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télerecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Maire, dans le même délai de deux mois. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse. Au terme d'un délai de deux mois, le silence du Maire vaut rejet implicite.

**Article 5** : Le Directeur Général Adjoint des Services – Pôle Vie Locale – Réussite et Solidarité Projet Social de la Mairie et Monsieur le Comptable Public sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Fait en l'Hôtel de Ville, le 11 DEC. 2025



Pour le Maire,  
L'Adjoint Délégué



Chérif OUDJANI